## **VAR HABITAT - OPH DU VAR**

Siège Social : Avenue Pablo Picasso - 83160 LA VALETTE DU VAR Adresse postale : B.P. 29 - 83040 TOULON CEDEX 9

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du 17 OCTOBRE 2024

## Obiet de la délibération :

PROPOSITION DE HAUSSE DES LOYERS POUR 2025 Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à : LA VALETTE DU VAR

6

sous la présidence de : M. Thierry ALBERTINI

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **21** (dans l'attente de la nomination d'un représentant de la CAF et d'une délibération de la commission permanente du conseil départemental du VAR ayant force exécutoire pour la nomination d'un représentant, personne qualifiée)

<u>Présents:</u> Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN, Josée MASSI, Jacques PEYROT.

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

<u>Absents et excusés :</u> Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Valérie RIALLAND

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit : Chers Collègues,

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur la proposition de hausse de loyers applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

L'augmentation annuelle des loyers est fixée par le Conseil d'Administration.

L'article L 353-9-3 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit que l'indice de référence des loyers (IRL) pris en compte pour la révision des loyers pratiqués des logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement est l'IRL du deuxième trimestre de l'année précédente.

L'indice de révision des loyers du 2ème trimestre 2024 est de 3,26%.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, adopte à la majorité l'augmentation de 3.26 %, Mme BUGEAU, M EVEILLEAU, M PELLEGRIN (ayant donné pouvoir à M EVEILLEAU), M GUILLEUX, M PEYROT ayant voté contre.

Le Président,

Thierry ALBERTINI